

La certification bio au Burkina Faso

Christian Legay, coopérant à la coordination régionale de l'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou (Burkina Faso)

L'agriculture biologique existe au Burkina Faso depuis plus de 20 ans, mais est tournée quasi exclusivement vers l'exportation (mangue, sésame, karité...). Ces produits exportés sont certifiés par des organismes internationaux qui se basent sur des cahiers des charges bio occidentaux. L'obtention de la certification est très coûteuse et ne permet pas aux producteurs de certifier leurs produits biologiques car le prix de vente serait hors de portée des consommateurs.

Au Burkina Faso, le potentiel existe donc mais le consommateur ne dispose pas de produits certifiés bio. Certains ne consomment d'ailleurs plus de légumes ou de fruits à cause de l'usage inapproprié de produits chimiques très toxiques et dangereux pour la santé. Les principales contraintes pour le bio local sont l'absence d'un cadre organisé des acteurs concernés et l'absence d'un référentiel national de production et de transformation.

Face à ces constats, le Conseil National pour l'Agriculture Biologique (CNABIO) a été créé officiellement le 31 mars 2011 par une quarantaine d'acteurs actifs dans ce domaine,

suite à une réflexion engagée au niveau national depuis le début des années 2000. Cette initiative a d'ailleurs reçu tous les encouragements du ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique chargé de l'agriculture.

Le CNABIO a pour principal objectif de développer la production biologique du producteur jusqu'au consommateur au Burkina Faso. Son rôle est d'être un cadre d'échanges et de concertation entre tous les acteurs concernés (producteurs, transformateurs, consommateurs, etc.).

Pour les trois ans à venir, le principal défi à relever est de créer un cadre législatif et réglementaire favorable au bio (contrôle, certification, cahier des charges, etc.). Il s'agira d'élaborer un cahier des charges national adapté aux contraintes et pratiques de production locale dont le standard répondra néanmoins aux normes internationales pour l'exportation (Europe, sous région). Afin de garantir des produits bio certifiés à un coût raisonnable aux burkinabè, un système de certification participatif sera mis en place. Enfin, des actions de promotion des produits biologiques seront menées au Bur-

kina Faso pour sensibiliser la population à l'intérêt de les consommer (santé, préservation de l'environnement).

Autre Terre asbl est secrétaire à l'information et à l'organisation au sein du bureau exécutif du CNABIO. Les partenaires d'Autre Terre, tous actifs dans l'agroécologie, pourront bénéficier des activités menées par cette jeune structure. Les producteurs de légumes, miel, lait et autres produits, encadrés par eux, seront épaulés pour certifier leurs productions. Des formations axées sur la production bio et sur le respect des normes en conformité avec le cahier des charges du CNABIO seront organisées. Des appuis-conseils sur le terrain des producteurs seront prévus pour maîtriser les techniques. Autre Terre pourra également faire partager l'expertise et l'expérience de ses autres partenaires ouest-africains en agroécologie aux membres du CNABIO.

À moyen terme, grâce aux initiatives du CNABIO et de ses membres, les consommateurs burkinabè pourront bénéficier d'une large gamme de produits certifiés bio de qualité à un coût adapté à leur pouvoir d'achat.